ART. 38 N° **159** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 159

présenté par

M. Reynès, M. Salen, M. Mathis, M. Foulon, M. Cinieri, M. Decool, M. Jean-Pierre Barbier, Mme Schmid, M. Perrut, M. Courtial, M. Straumann, M. Berrios, M. Vitel, M. Lazaro et Mme Poletti

-----

#### **ARTICLE 38**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à supprimer la loi Cherpion du 28 juillet 2011, qui introduit le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) et proposait l'apprentissage dès l'âge de quatorze ans.

Le gouvernement propose quant à lui de limiter l'accès une formation d'apprentis aux seuls enfants âgés de 15 ans révolus, retardant ainsi d'une année la possibilité pour des élèves de suivre de tels enseignements.

Il s'agit là encore de stigmatiser les filières professionnelles et avec elles les élèves qui font le choix de l'apprentissage.

En pleine crise, alors que le chômage atteint un niveau alarmant, des filières recrutent, sans pourtant trouver assez de candidats. Ces filières sont celles auxquelles sont formés les jeunes qui suivent un apprentissage.

En mettant tout en œuvre pour que nos jeunes suivent une formation générale, le gouvernement va droit dans le mur et va créer du chômage.

Nos jeunes sont les plus frappés (25 % des moins de 25 ans sont au chômage en France), et ce alors même que des filières recrutant. Cette situation est aberrante, et ne sera qu'aggravée par la proposition du gouvernement.

ART. 38 N° 159

Il faut au contraire favoriser l'accès aux filières d'apprentissage pour offrir un avenir professionnel à nos enfants.

Il faut arrêter de stigmatiser des formations qui permettent l'accès à l'emploi, et les soutenir.